

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

DEL-2022-084

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**Séance du Lundi 04 juillet 2022**

L'An deux mille vingt-deux, le Lundi trente et un janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**Date de convocation** : 28 juin 2022

**Nombre de membres** :

- En exercice : 35
- Présents : 21
- Votants : 30

**Présents** : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – P. TROADEC – C. TAWAB  
KEBAY – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – M. SOILIH – S. GHENAIM – M.  
GAMIETTE – M. ISSA – A.M. ABOUDOU – J. BORTOLI – M. AUBRY – M.  
FOLLY – D. BRIVADY – S. CHABROT – S.L. DIARRA – K. OUKBI – A.  
BELABDA – N. SAUNIER.

**Excusés Représentés** : F. OGBI représentée par A.M. ABOUDOU – G.  
DJEARAMIN représenté par S. GHENAIM – F. MAHFOUD représentée par C.  
TAWAB KEBAY – P. LOUISON représenté par P. RIO – A. KÖSE représentée par L.  
CAMARA – Y. BOUKANTAR représenté par S. BELLAHMER – L. JACQUEMIN  
représentée par S. CHABROT – R.M. THUILOT représentée par Y. LE BRIAND – N.  
KENYA représentée par K. OUKBI.

**Absents Excusés** : I. KEDDOU – S. GIBERT – C.O. N'DIAYE – J. BOUBENDIR  
– F. SYLLA.

**Délibération N° DEL – 2022 – 084 : Ajustements de tarifs de participations des usagers**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° DEL-2021-0117- fixant et revalorisant des tarifs de participation aux activités des maisons Municipales de quartier,

**Vu** la délibération n° DEL-2014-0127 relative aux tarifs des activités organisées par le service des sports,

**Vu** la délibération n° DEL-2019-0134 portant modification de tarif pour l'école municipale des sports,

**Vu** la délibération n° DEL-2022-038 relative aux tarifs des repas portés à domicile ou servis au foyer Laudat, et en particulier les dispositions instituant cinq tranches de quotient individuel de ressources mensuelles et leurs modalités de calcul,

**Considérant** la volonté d'ajuster les tarifs de certaines participations des usagers sur la base des trois objectifs suivants :

- Intégrer l'évolution et le développement des pratiques et des activités proposées, à l'issue de la crise sanitaire qui a perturbé l'action municipale, a conduit à suspendre et/ou adapter certaines activités.
- S'inscrire dans le Plan de Lutte contre la Pauvreté, en veillant à ce que les contributions demandées ne soient pas dissuasives, un frein à la participation, qu'elles soient en adéquation avec les possibilités des usagers.
- Rechercher, autant que possible, une certaine cohérence des tarifs entre les diverses activités proposées par les services municipaux.

**Considérant** l'examen de ce dossier par la commission ressources du 28 juin 2022,

**Après avoir délibéré,**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**Approuve** pour les activités et sorties organisées au bénéfice des publics jeunes, la grille des tarifs suivante :

Sorties/Activités jeunesse	Tarifs Habitants commune	Tarifs Habitants hors commune
Karting	10,00 €	15,00 €
Paintball	10,00 €	15,00 €
Evénement sportif ou culturel (Match de foot/Roland GARROS/POPB/Concert/Trophées etc...)	10,00 €	15,00 €
Parc d'attraction	10,00 €	15,00 €
Cosmic laser	4,00 €	6,00 €
Virtual Adventure (escape Game)	4,00 €	6,00 €
Bateau Mouche	4,00 €	6,00 €
Patinoire	4,00 €	6,00 €
cinéma	3,00 €	5,00 €
Repas	2,00 €	3,00 €
Journée à la mer, à la campagne	2,00 €	3,00 €
Base de loisirs	2,00 €	3,00 €

**Article 2 :**

Fixe comme suit les tarifs applicables pour les activités sportives :

ACTIVITES SORTIVES	TARIFS selon les modalités de calcul du Quotient individuel définies par la délibération n° DEL-2022-038 du 4 avril 2022			
	Quotient < ou = à 710 €	Quotient entre 711 € et 1110 €	Quotient entre 1111 € et 1600 €	Quotient = ou > à 1601 €
<b>Activités Retraités – Grignois</b>				
<i>Pour 1 activité</i>				
Par trimestre	5,00 €	9,00 €	13,00 €	17,00 €
Par an	13,00 €	25,00 €	38,00 €	50,00 €
<i>Pour 2 activités</i>				
Par trimestre	8,00 €	15,00 €	23,00 €	30,00 €
Par an	23,00 €	44,00 €	67,00 €	88,00 €
<i>Pour 3 activités</i>				
Par trimestre	10,00 €	19,00 €	28,00 €	37,00 €
Par an	27,00 €	54,00 €	81,00 €	108,00 €
<i>Pour 4 activités</i>				
Par trimestre	12,00 €	21,00 €	32,00 €	42,00 €
Par an	31,00 €	61,00 €	92,00 €	122,00 €

ACTIVITES SORTIVES	TARIFS
<b>Activités Retraités – Non Grignois</b>	
<i>Pour 1 activité</i>	
Par trimestre	51,00 €
Par an	150,00 €
<i>Pour 2 activités</i>	
Par trimestre	90,00 €
Par an	264,00 €
<i>Pour 3 activités</i>	
Par trimestre	111,00 €
Par an	324,00 €
<i>Pour 4 activités</i>	
Par trimestre	126,00 €
Par an	366,00 €
<b>Ecole Municipale Multisports</b>	
Eveil Sportif - pour l'année	30,00 € pour l'année
Ecole des Sports - pour l'année	50,00 € pour l'année
Cross Training - pour l'année	50,00 € pour l'année
Stage sportif à la journée – sur plusieurs jours	10,00 € pour le stage
Stage sportif 1/2 journée ou séance – sur plusieurs jours	5,00 € pour le stage

**Article 3 :**

Vote pour les activités organisées au sein des maisons de quartiers et centres sociaux les tarifs suivants :

ACTIVITES Maisons de Quartiers-Centres sociaux (exclusivement à l'attention des Grignois, sauf lorsqu'un tarif "Non Grignois" est instauré)	TARIFS	
	Adultes	Enfants
Sorties à la mer	6€ tarif unique par sortie	
Sorties en car sans entrée payante	2€ tarif unique par sortie	
Sorties payantes prix inférieur ou égal à 15 €	3€ tarif unique par sortie	
Sorties payantes entre 16 € et 30 €	5€ tarif unique par sortie	
Sorties payantes entre 31 € et plus	7€ tarif unique par sortie	
Spectacles dans les structures de quartier	Gratuité	
Repas complets avec prestations alimentaires (gratuité pour les repas avec participation en nature des habitants)	3, 00 € le repas	2,00 € le repas

ACTIVITES Maisons de Quartiers-Centres sociaux (exclusivement à l'attention des Grignois, sauf lorsqu'un tarif "Non Grignois" est instauré)	TARIFS	
	Adultes	Enfants
Vide grenier-Grignois	5,00 € le mètre linéaire	
Vide grenier-Non Grignois	6,00 € le mètre linéaire	
Mini laverie lessives jusqu'à 5kg inclus	2,00 € la lessive	
Mini laverie Lessives de 5 à 8kg inclus	3,00 € la lessive	
Mini laverie Lessives de + de 8 kg	4,00 € la lessive	
Sèche linge	3,00 € l'heure	
Ateliers ou stages adultes-Grignois (couture, arts plastiques, danse, code de la route...)	5,00 € le trimestre	
	15,00 € l'année	
Ateliers ou stages adultes-Non Grignois (couture, arts plastiques, danse, code de la route...)	15,00 € le trimestre	
	45,00 € l'année	
Séjour week-end -Grignois uniquement	5,00 € par jour tarif unique	

**Article 4 :**

**Dit** que les dispositions des trois articles ci-dessus prendront effet dès que la présente délibération sera exécutoire, à savoir immédiatement après sa transmission au contrôle de légalité et à son affichage.

**Article 5 :**

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,  
  
 Philippe RIO

**Vote pour : 29**

**Abstention : 1 (N. SAUNIER)**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le* **11 JUIL. 2022**  
*Transmis en Préfecture le* **11 JUIL. 2022**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 091-219102860-20220704-DEL\_2022\_084-DE

